

**CONDITIONS GÉNÉRALES**  
**CITYSCORING**  
Version en vigueur le 01/10/2026 (mise à jour de septembre 2026)

**1. Identification de Cityscoring**

La société Cityscoring (« **Cityscoring** ») est une société par actions simplifiée inscrite au RCS de Créteil sous le n°810 998 518, dont le siège social est situé 7 rue de l'Égalité, 94300 Vincennes.

Contact : hello@cityscoring.com. Assistance : support@cityscoring.com. Données personnelles : dpo@cityscoring.com.

**2. Services proposés**

Cityscoring fournit, par sa plateforme en ligne accessible depuis <https://cityscoring.com> (la « Plateforme »), des services de prospection, de veille, d'avis de valeur et d'estimation de biens immobiliers (les « Biens Immobiliers »), de gestion de la relation client portant sur les prospects, vendeurs, acquéreurs et propriétaires suivis par le Client (les « Contacts »), de génération de textes et d'images par intelligence artificielle et de connexion à des assistants d'intelligence artificielle (ensemble, les « Services »).

**3. Informations sur les Conditions Générales**

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonction des Conditions Générales</b>                | Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») et, le cas échéant, les conditions particulières forment le contrat entre Cityscoring et le Client. Les Conditions Générales définissent : <ul style="list-style-type: none"><li>- les modalités d'utilisation de ses Services,</li><li>- les obligations respectives des parties.</li></ul> |
| <b>Emplacement des Conditions Générales</b>             | Elles sont accessibles à tout moment par un lien en bas de page du site de Cityscoring.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Modalités d'acceptation des Conditions Générales</b> | <p>Le Client accepte les Conditions Générales en cochant une case dans le formulaire d'inscription. S'il n'accepte pas l'intégralité des Conditions Générales, il ne peut pas accéder aux Services.</p> <p>Elles peuvent être complétées par des conditions particulières, qui, en cas de contradiction, prévalent sur les Conditions Générales.</p>           |

**4. Conditions d'accès aux Services**

- (i) Le Client est une personne physique capable ou une personne morale représentée par une personne habilitée à l'engager.
- (ii) Le Client agit à des fins professionnelles (activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole), y compris pour le compte d'un autre professionnel.

- (iii) Le Client vérifie que sa souscription est compatible avec ses engagements envers des tiers (agence, réseau, mandant) et garantit Cityscoring contre toute réclamation fondée sur une incompatibilité.

## **5. Modalités de souscription aux Services**

Le Client souscrit en ligne, en remplissant le formulaire de la Plateforme, ou en contactant Cityscoring aux coordonnées de l'article « Identification de Cityscoring ».

La souscription ouvre un compte au nom du Client (le « Compte »), accessible par identifiant et mot de passe.

Le Client peut ouvrir des accès à d'autres personnes (les « Utilisateurs »), selon l'offre souscrite ou sur devis. Il répond de leur utilisation des Services.

## **6. Description des Services**

### **6.1. Les Services**

Les Services et leurs caractéristiques, notamment techniques, sont décrits sur la Plateforme ; le Client en prend connaissance avant de souscrire.

Les Services nécessitent une connexion internet, qui relève de la responsabilité du Client.

Les rapports d'estimation, textes et images produits par les Services à la demande du Client et téléchargeables sur la Plateforme sont les « Livrables ».

Toute modification des Services souscrits passe par une nouvelle souscription.

Cityscoring peut faire évoluer, remplacer ou supprimer des fonctionnalités, notamment pour des raisons techniques ou de sécurité. La suppression, sans remplacement équivalent, d'une fonctionnalité présentée comme incluse dans l'offre souscrite est notifiée au Client au moins 30 jours à l'avance ; le Client peut alors résilier son Abonnement, avec effet à la fin de la Période en cours.

### **6.2. Les prestations complémentaires**

#### **6.2.1. Maintenance**

Pendant la durée des Services, Cityscoring assure la maintenance corrective (correction des anomalies) et évolutive (améliorations) de la Plateforme ; les évolutions peuvent être déployées sans information préalable. L'accès peut être temporairement limité ou suspendu pendant ces opérations.

#### **6.2.2. Hébergement**

Cityscoring héberge la Plateforme et les données des Services, directement ou par des prestataires, principalement dans l'Union européenne, dans le cadre d'une obligation de moyens. Les prestataires situés hors de l'Union européenne, notamment pour la génération de textes et d'images, sont listés en Annexe 1.

### 6.2.3. Assistance technique

Le Client signale toute difficulté à support@cityscoring.com.

## 7. Durée de souscription aux Services

Les Services sont souscrits par abonnement mensuel ou annuel (l'« Abonnement »).

L'Abonnement débute le jour de la souscription, pour une période initiale d'un mois ou d'un an selon l'offre choisie.

Il se renouvelle tacitement, de date à date, pour des périodes de même durée (avec la période initiale, les « Périodes »), sauf résiliation dans les conditions de l'article « Fin des Services ». Chaque renouvellement est soumis aux Conditions Générales alors en vigueur.

## 8. Période d'évaluation gratuite

Cityscoring peut proposer une période d'essai gratuite, soumise aux Conditions Générales, à laquelle elle peut mettre fin à tout moment, sans préavis ni indemnité.

À l'issue de l'essai, la poursuite des Services suppose la souscription d'un Abonnement payant. Pendant l'essai, les Services sont fournis en l'état, sans garantie de niveau de service ni assistance.

## 9. Conditions financières de Cityscoring

### 9.1. Prix des Services

Les prix sont indiqués sur la Plateforme et varient selon l'Abonnement choisi.

Toute Période entamée est due dans son intégralité.

Cityscoring peut proposer des offres promotionnelles.

Cityscoring peut modifier ses prix. Le nouveau prix est notifié par e-mail dans les délais prévus à l'article « Modification des Conditions Générales » et s'applique à compter du renouvellement suivant ; le Client qui le refuse résilie son Abonnement avant ce renouvellement.

### 9.2. Modalités de facturation et de paiement de Cityscoring

Cityscoring émet une facture pour chaque Période.

Le paiement est prélevé automatiquement, par l'intermédiaire du prestataire de paiement Stripe, à la souscription puis à chaque renouvellement. Le Client garantit être autorisé à utiliser le moyen de paiement enregistré.

### 9.3. Conséquences en cas de retard ou de défaut de paiement

En cas de retard de paiement, dès le lendemain de l'échéance et sans rappel préalable, Cityscoring peut :

- exiger immédiatement toutes les sommes dues par le Client ;
- suspendre les Services jusqu'au paiement complet, huit jours après une relance par e-mail restée sans effet ;
- appliquer des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, complétée des frais réels sur justificatif s'ils sont supérieurs (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

## **10. Droit de rétractation du Client**

Les Services étant souscrits pour les besoins de l'activité professionnelle du Client, celui-ci ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation, sauf dans les cas où la loi l'étend à certains professionnels (article L. 221-3 du Code de la consommation).

## **11. Droits de propriété intellectuelle**

Cityscoring est titulaire des droits sur la Plateforme, ses logiciels, ses bases de données, ses marques et ses contenus, protégés notamment par le droit d'auteur et le droit des producteurs de bases de données. Les Conditions Générales n'emportent aucune cession de ces droits. Le Client conserve tous ses droits sur les données et contenus qu'il saisit ou importe dans les Services et autorise Cityscoring à les traiter pour fournir les Services.

Cityscoring concède au Client et à ses Utilisateurs un droit d'utilisation de la Plateforme, non exclusif et non transmissible, pour la durée de l'Abonnement. Les rapports d'estimation et les analyses restent la propriété de Cityscoring. Le Client peut utiliser les Livrables pour les besoins de son activité, notamment les remettre à ses propres clients, et conserver ceux déjà téléchargés après la fin de son Abonnement ; il n'a alors plus accès aux rapports sur la Plateforme, et en obtenir un de nouveau suppose la souscription d'un Abonnement.

Chaque partie peut citer le nom et le logo de l'autre à titre de référence commerciale, pendant la relation contractuelle et trois ans après sa fin.

## **12. Obligations et responsabilité du Client**

### **12.1. Concernant la fourniture d'informations**

Le Client fournit les informations nécessaires à la souscription et à l'utilisation des Services.

### **12.2. Concernant le Compte du Client**

Le Client :

- garantit l'exactitude des informations fournies et les tient à jour ;
- préserve la confidentialité de ses identifiants ; tout accès réalisé avec ceux-ci est réputé effectué par lui, sauf preuve contraire.

Il informe sans délai Cityscoring de toute utilisation non autorisée de son Compte ; Cityscoring peut alors prendre les mesures de sécurité appropriées, dont la suspension de l'accès concerné.

Le Client définit les droits d'accès de ses Utilisateurs et les retire lorsqu'ils ne sont plus justifiés, notamment en cas de départ.

### **12.3. Concernant l'utilisation des Services**

Le Client répond de l'utilisation des Services par lui-même et par ses Utilisateurs, tenus aux mêmes obligations que lui, ainsi que des informations qu'ils y saisissent ou partagent.

Le Client s'interdit notamment :

- d'utiliser les Services à des fins illicites ou frauduleuses, ou en violation des droits de tiers ;
- de porter atteinte à la sécurité ou au fonctionnement des systèmes de Cityscoring ou de tiers;
- de copier, d'extraire ou de détourner les éléments de la Plateforme, en dehors des fonctions d'export prévues par les Services ;
- de donner accès à son Compte à des personnes autres que ses Utilisateurs ;
- de revendre les Services ou les données de Cityscoring, ou d'aider un tiers à commettre l'un des actes ci-dessus.

Le Client garantit Cityscoring contre toute réclamation de tiers résultant d'un manquement du Client à ses obligations et l'indemnise des sommes qu'elle aurait à supporter de ce fait.

Le Client qui prospecte à partir des Services respecte la réglementation applicable, notamment l'article L. 34-5 du Code des postes et des communications électroniques, les articles L. 223-1 et suivants du Code de la consommation et le RGPD, et en est seul responsable.

Le respect des règles de prospection et de protection des données constitue une Obligation essentielle au sens de l'article « Sanctions en cas de manquement ».

### **12.4. Concernant les contenus générés par intelligence artificielle**

Certaines fonctionnalités, notamment le home staging virtuel et la rédaction d'analyses, produisent des images et des textes par intelligence artificielle. Ces contenus peuvent être erronés : le Client les vérifie avant usage. Toute image générée ou modifiée représentant un bien réel est présentée comme telle dès sa première diffusion (article 50 du règlement (UE) 2024/1689) et ne doit pas tromper sur l'état du bien ; le Client ne supprime pas les marquages indiquant son origine artificielle.

Le Client répond des contenus qu'il diffuse, même générés par intelligence artificielle : exactitude, mentions obligatoires des annonces (notamment performance énergétique et honoraires), absence de discrimination, droits des tiers sur les photos et textes fournis. Un contenu généré n'est ni une expertise ni un conseil juridique.

Les données envoyées aux prestataires d'intelligence artificielle de Cityscoring (Annexe 1) servent uniquement à produire le résultat demandé. Cityscoring n'utilise pas les données personnelles confiées par le Client pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle. Pour le home staging, seule la photo est transmise, avec des consignes de style, sans adresse ni donnée d'identification ; le Client n'y fait figurer ni personne ni document personnel.

### **12.5. Concernant les connecteurs d'intelligence artificielle et l'API**

Le Client peut relier les Services à l'assistant d'intelligence artificielle de son choix, par le connecteur Cityscoring (protocole MCP) ou par l'interface de programmation (API). L'assistant agit avec l'identité

et les droits de l'Utilisateur qui l'a autorisé : ses actions et les données qu'il obtient sont réputées être celles de cet Utilisateur, sauf preuve contraire.

Le fournisseur de cet assistant est choisi par le Client et n'est pas un sous-traitant de Cityscoring. Les données transmises à l'assistant, y compris des données personnelles de Contacts, le sont sur instruction et sous la responsabilité du Client, qui vérifie les conditions de ce fournisseur (conservation, entraînement des modèles, localisation) et dispose d'une base légale. Cityscoring ne répond ni des traitements de ce fournisseur ni des réponses de l'assistant.

Les autorisations et clés d'accès sont personnelles et confidentielles ; le Client les révoque dès qu'elles ne sont plus utiles ou en cas de compromission. Cityscoring peut limiter ou suspendre un accès en cas d'usage anormal (volume de requêtes manifestement excessif, extraction systématique, tentative d'intrusion) ou de risque pour la sécurité.

Les données de Cityscoring obtenues par ces accès servent aux seuls besoins de l'activité du Client pendant son Abonnement ; les données propres du Client restent librement exportables. Il est interdit d'extraire les données de Cityscoring de manière systématique, de reconstituer, revendre ou mettre à disposition de tiers tout ou partie des bases de Cityscoring, de les utiliser pour entraîner, affiner ou évaluer un modèle d'intelligence artificielle, et de réidentifier des personnes à partir des données de valeurs foncières (DVF).

### **13. Obligations et responsabilité de Cityscoring**

Cityscoring fournit les Services avec diligence, dans le cadre d'une obligation de moyens.

#### **13.1. Concernant la qualité des Services**

Les estimations fournies ont une valeur indicative et ne constituent pas une expertise. Cityscoring ne garantit ni l'exhaustivité ni l'actualité des données utilisées.

Cityscoring n'est pas responsable des interruptions d'accès dues à des éléments extérieurs à ses systèmes (équipements ou connexion du Client, opérateurs de télécommunications, mauvaise configuration par le Client) ou à un cas de force majeure. Sa responsabilité s'arrête aux points de raccordement de ses serveurs.

Les Services sont standards : Cityscoring ne garantit pas qu'ils soient exempts d'erreurs ni qu'ils répondent aux besoins particuliers du Client.

#### **13.2. Concernant la garantie de niveau de service de la Plateforme**

Cityscoring ne garantit pas de niveau de service chiffré ; elle s'efforce de maintenir l'accès à la Plateforme en permanence, hors maintenance et force majeure.

#### **13.3. Concernant la sauvegarde des données sur la Plateforme**

Cityscoring sauvegarde chaque jour la base de données des Services ; ces sauvegardes sont stockées dans l'Union européenne.

#### **13.4. Concernant la publicité sur la Plateforme**

Cityscoring peut adresser au Client des messages promotionnels, y compris renvoyant vers des sites tiers dont elle ne répond pas. Le Client peut s'y opposer à tout moment.

### **13.5. Concernant le recours à la sous-traitance et la cession**

Cityscoring peut recourir à des sous-traitants, qu'elle soumet aux mêmes obligations que les siennes ; elle reste responsable envers le Client de la bonne exécution des Services.

Cityscoring peut céder le contrat à un tiers qui reprend l'ensemble de ses droits et obligations ; le Client y consent dès à présent et en est informé par écrit (article 1216 du Code civil).

## **14. Limitation de la responsabilité de Cityscoring**

Cityscoring ne répond que des dommages directs et prouvés subis par le Client du fait des Services.

Sauf dommages corporels, décès, dol ou faute lourde, sa responsabilité totale est plafonnée aux sommes perçues du Client au cours des 12 mois précédant le fait générateur, ou depuis le début des Services s'ils ont duré moins longtemps. Ce plafond ne limite pas les droits à réparation des personnes concernées au titre de l'article 82 du RGPD.

Cityscoring ne répond pas des dommages indirects, notamment des décisions prises par le Client sur le fondement des Livrables ou des informations de la Plateforme.

## **15. Modes de preuve admis**

Les enregistrements des systèmes de Cityscoring (connexions, messages, opérations) font foi entre les parties, sauf preuve contraire, notamment pour établir les Services fournis et leur prix.

## **16. Modalités de traitement des données à caractère personnel:**

### **16.1. Dispositions générales**

Chaque partie respecte, pour ce qui la concerne, le règlement (UE) 2016/679 (le « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (ensemble, la « Réglementation applicable »).

Chaque partie est responsable de traitement des données de ses interlocuteurs chez l'autre partie. Cityscoring est en outre responsable de traitement pour : (i) la gestion du Compte, du contrat, de la facturation et de l'assistance (exécution du contrat et obligations légales) ; (ii) la sécurité des Services et les statistiques d'utilisation des Utilisateurs servant à améliorer les Services, à l'exclusion des données des Contacts (intérêt légitime) ; (iii) l'envoi d'informations commerciales au Client (intérêt légitime, avec droit d'opposition) ; (iv) les bases de données immobilières qu'elle constitue (annonces publiées, transactions, diagnostics, cadastre) et met à disposition dans les Services, sur le fondement de son intérêt légitime ; elle en indique la source dans les Services ou sur demande et retire de ses bases les données des personnes qui s'opposent auprès d'elle à leur traitement ; elle informe de ces effacements les Clients auxquels les données ont été communiquées, sauf impossibilité ou effort disproportionné (article 19 du RGPD). Lorsque le Client réutilise ces données pour ses propres finalités, notamment de prospection, il en est responsable de traitement distinct.

Les traitements (i) à (iii) portent sur les données d'identification, de contact, de facturation, de connexion et d'utilisation des Utilisateurs et interlocuteurs du Client. Ces données sont accessibles au personnel habilité de Cityscoring et à ses prestataires listés en Annexe 1. Les données d'identification,

de contact et de facturation sont conservées pendant la relation contractuelle puis trois ans à des fins de prospection commerciale, les pièces comptables dix ans (article L. 123-22 du Code de commerce) et les données de connexion et d'utilisation un an au plus.

Les personnes concernées disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'elles exercent à [dpo@cityscoring.com](mailto:dpo@cityscoring.com), et peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **16.2. Traitements des données personnelles par Cityscoring en tant que sous-traitant**

### **□ Description du traitement sous-traité**

Pour les données des Contacts et les autres données que le Client traite dans les Services, le Client est responsable de traitement et Cityscoring sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD. L'Annexe 1 décrit ces traitements.

### **□ Obligations de Cityscoring vis-à-vis du Client**

#### **- Traitement des données :**

Cityscoring traite ces données uniquement pour les finalités de l'Annexe 1 et sur instructions documentées du Client, y compris pour les transferts hors de l'Union européenne. Les Conditions Générales et les actions du Client dans les Services constituent ces instructions. Cityscoring informe immédiatement le Client si une instruction lui paraît contraire à la Réglementation applicable et l'informe avant tout traitement imposé par la loi, sauf interdiction légale.

#### **- Sécurité et confidentialité des données :**

Cityscoring met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées (article 32 du RGPD), notamment : chiffrement des échanges (HTTPS), authentification des Utilisateurs, cloisonnement des données par Compte, sauvegarde quotidienne stockée dans l'Union européenne et hébergement dans des centres de données professionnels. Les personnes autorisées à traiter les données sont tenues à la confidentialité.

#### **- Sous-traitants :**

Le Client autorise Cityscoring à recourir aux sous-traitants listés en Annexe 1 (les « Sous-traitants ultérieurs »). Cityscoring leur impose par contrat des obligations de protection des données équivalentes et demeure pleinement responsable envers le Client de leur exécution. Tout ajout ou remplacement est notifié par écrit au Client au moins quinze jours à l'avance ; le Client peut s'y opposer dans ce délai pour un motif légitime tenant à la protection des données et, à défaut d'accord, résilier son Abonnement avec effet immédiat, la Période en cours restant due.

#### **- Transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne :**

Un transfert hors de l'Espace économique européen n'a lieu que vers les Sous-traitants ultérieurs de l'Annexe 1 et sur le fondement d'une garantie du chapitre V du RGPD (décision d'adéquation ou clauses contractuelles types, complétées si nécessaire de mesures supplémentaires).

#### **- Exercice des droits des personnes :**

Cityscoring aide le Client, par des mesures appropriées, à répondre aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées et lui transmet dans un délai de cinq jours ouvrés celles qu'elle reçoit directement.

- **Notification des violations de données à caractère personnel :**

Cityscoring notifie au Client toute violation de données le concernant dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, avec les informations disponibles prévues à l'article 33 du RGPD.

- **Assistance :**

Compte tenu de la nature du traitement et des informations dont elle dispose, Cityscoring aide le Client à respecter ses obligations en matière de sécurité, de notification des violations de données, d'analyse d'impact et de consultation préalable de l'autorité de contrôle (articles 32 à 36 du RGPD).

- **Sort des données :**

À l'issue de la période de récupération des données prévue aux articles « Fin des Services » et « Récupération des données et changement de fournisseur », Cityscoring supprime les données ou les restitue au choix du Client, puis efface les copies existantes ; les copies de sauvegarde sont effacées au plus tard 30 jours après. Seules les données dont la loi impose la conservation sont conservées. Cityscoring atteste de la suppression sur demande.

- **Documentation :**

Cityscoring met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent article et permet des audits, une fois par an et aux frais du Client, sur préavis de deux semaines, par le Client ou un auditeur tenu au secret et non concurrent de Cityscoring. Un audit supplémentaire est possible après une violation de données ou à la demande d'une autorité. L'audit ne doit compromettre ni la sécurité des Services ni les données des autres clients ; son rapport est confidentiel.

□ **Obligations du Client vis-à-vis de Cityscoring :**

Le Client s'engage à :

- (a) ne transmettre que des données pertinentes et nécessaires, et aucune donnée sensible au sens de l'article 9 du RGPD sauf nécessité justifiée et garanties appropriées ;
- (b) disposer d'une base légale pour chaque traitement et informer les personnes concernées (articles 13 et 14 du RGPD) ;
- (c) tenir son registre des traitements et respecter la Réglementation applicable pendant toute la durée des traitements.

## **17. Confidentialité**

Chaque partie garde confidentielles les informations de l'autre partie dont elle a connaissance dans le cadre du contrat, pendant sa durée et deux ans après sa fin. Cette obligation ne vise pas les informations :

- déjà connues de la partie qui les reçoit ;
- devenues publiques sans faute de cette partie ;
- reçues licitement d'un tiers ;
- dont la communication est exigée par la loi ou une autorité, ou nécessaire à la défense des droits d'une partie.

## **18. Force majeure**

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un cas de force majeure, c'est-à-dire :

- tout événement répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil ;
- les grèves, actes de terrorisme, émeutes, guerres, décisions des autorités publiques, épidémies, catastrophes naturelles et défaillances d'un opérateur de télécommunications.

La partie empêchée en informe l'autre par écrit sans délai. Ses obligations sont suspendues pendant l'empêchement et reprennent dès sa cessation.

Les obligations non affectées, dont le paiement des sommes dues, restent exécutées.

Si l'empêchement dure plus de 30 jours ouvrés, chaque partie peut résilier le contrat par écrit, avec effet immédiat.

## **19. Fin des Services**

Le Client résilie son Abonnement au plus tard :

- (i) 7 jours avant la fin de la Période en cours pour un Abonnement mensuel ;
- (ii) 1 mois avant la fin de la Période en cours pour un Abonnement annuel.

La résiliation s'effectue depuis le Compte, par la fonction prévue à cet effet, et prend effet à la fin de la Période en cours.

À la fin des Services, l'accès au Compte est fermé. Pendant 30 jours, le Client peut demander l'export de ses données exportables (article suivant) ; à défaut, elles sont supprimées selon la clause « Sort des données ».

## **20. Récupération des données et changement de fournisseur**

Le Client peut demander la restitution de ses données exportables, leur transfert vers un autre fournisseur ou vers ses propres systèmes, ou leur effacement, conformément au chapitre VI du règlement (UE) 2023/2854 (« Data Act »). La demande est adressée à [support@cityscoring.com](mailto:support@cityscoring.com), avec un préavis de deux mois au plus ; une suspension des Services n'y fait pas obstacle.

Le transfert est réalisé sans retard injustifié, au plus tard 30 jours calendaires après le préavis (période de transition), pendant lesquels les Services sont maintenus et Cityscoring assiste raisonnablement le Client. Si ce délai est techniquement impossible, Cityscoring le justifie dans les 14 jours ouvrables suivant la demande et propose une période de transition d'au plus 7 mois ; le Client peut prolonger une fois la période de transition. Les données restent récupérables au moins 30 jours calendaires après la transition, puis sont intégralement effacées, sauf obligation légale de conservation. Le contrat prend fin à l'achèvement du transfert ou, si le Client a choisi l'effacement, au terme du préavis.

Les données exportables sont les données saisies ou importées par le Client et ses Utilisateurs (notamment Contacts, projets, critères de recherche, notes, tournées, photos) et les images générées à partir de ses photos. Elles sont fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (CSV ou JSON ; images dans leur format d'origine). Les rapports d'estimation, les analyses et les autres contenus issus des bases de données, des méthodes et des secrets d'affaires de Cityscoring

en sont exclus. Le présent article, mis à jour avec les Conditions Générales, tient lieu de liste des données et formats exportables.

Jusqu'au 12 janvier 2027, d'éventuels frais de changement de fournisseur peuvent être facturés dans la limite des coûts directement liés à l'opération ; aucun frais n'est facturé ensuite. Le changement de fournisseur ne dispense pas du paiement de la Période en cours.

Les infrastructures principales des Services sont situées dans l'Union européenne ; les prestataires situés hors de l'Union européenne sont listés en Annexe 1.

## **21. Sanctions en cas de manquement**

Constituent des obligations essentielles du Client (les « Obligations essentielles ») :

- le paiement du prix ;
- l'absence d'usage illicite ou frauduleux des Services, notamment en matière de prospection et de protection des données ;
- l'absence d'atteinte à la sécurité des Services ;
- l'interdiction de donner accès aux Services à des tiers non autorisés.

En cas de manquement à une Obligation essentielle, Cityscoring peut, huit jours après une mise en demeure restée sans effet, ou sans délai en cas de fraude ou de risque pour la sécurité :

- suspendre l'accès du Client aux Services ou résilier le contrat ;
- signaler les faits aux autorités compétentes et coopérer avec elles ;
- engager toute action en justice.

En cas de manquement à une autre obligation, Cityscoring met le Client en demeure par écrit d'y remédier sous 15 jours calendaires ; à défaut, elle peut résilier le contrat.

La fin des Services entraîne la suppression du Compte du Client, à l'issue de la période de récupération des données prévue à l'article « Fin des Services ».

## **22. Modification des Conditions Générales**

Cityscoring peut modifier les Conditions Générales. Elle en informe le Client par écrit, notamment par e-mail, au moins :

- 45 jours calendaires avant leur entrée en vigueur pour un Abonnement annuel ;
- 15 jours calendaires avant leur entrée en vigueur pour un Abonnement mensuel.

Les nouvelles Conditions Générales s'appliquent à compter du renouvellement suivant. Le Client qui les refuse résilie son Abonnement dans les conditions de l'article « Fin des Services ».

## **23. Loi applicable**

Les Conditions Générales sont régies par la loi française.

À défaut d'accord amiable dans les deux mois suivant la notification écrite d'un litige, celui-ci est porté devant les juridictions compétentes selon les règles légales, sous réserve du paragraphe suivant.

**SI LE CLIENT ET CITYSCORING ONT TOUS DEUX CONTRACTÉ EN QUALITÉ DE COMMERÇANT, TOUT LITIGE RELÈVE DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS (FRANCE), SAUF DISPOSITIONS IMPÉRATIVES CONTRAIRES.**

## Annexe 1 – Données Personnelles

### 1. Description du traitement des données effectué par Cityscoring pour le compte du Client

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Finalités du traitement de données à caractère personnel</b> | Estimer les biens immobiliers ; suivre les prospects, vendeurs et acquéreurs du Client (CRM, alertes, tournées) ; produire les Livrables ; générer des textes et des images à la demande du Client ; envoyer les notifications et les confirmations de formulaires                                                                |
| <b>Nature des opérations de traitement</b>                      | Collecte, conservation, consultation, modification, partage entre Utilisateurs habilités, transmission aux Sous-traitants ultérieurs et aux assistants d'intelligence artificielle autorisés par le Client, effacement                                                                                                            |
| <b>Type de données à caractère personnel traitées</b>           | Données d'identification (prénom, nom, adresse email, numéro de téléphone)<br>Données liées aux échanges, notes ou commentaires<br>Données relatives aux biens (adresse, caractéristiques, photos transmises par le Client) et aux projets (critères de recherche, budget)<br>Données de connexion et d'activité des Utilisateurs |
| <b>Catégories de personnes concernées</b>                       | Prospects, vendeurs, acquéreurs et propriétaires suivis par le Client ; Utilisateurs                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Durée du traitement</b>                                      | Durée des Conditions Générales, puis restitution ou suppression selon la clause « Sort des données »                                                                                                                                                                                                                              |

### 2. Liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés

| <b>Sous-traitants ultérieurs autorisés</b> | <b>Activités de traitement sous-traitées</b> | <b>Localisation des traitements</b> | <b>Garanties appropriées mises en place en cas de transfert de données hors UE</b>                                                                                         |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OVH                                        | Hébergement                                  | France                              | Clauses contractuelles types<br><br>Les transferts en dehors de l'UE sont opérés de manière très incidente, dans le cadre de la maintenance des data centers européens les |

|                 |                                                                 |                            |                                                                                                                                               |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 |                                                                 |                            | données peuvent être transférées à des data centers situés en dehors de l'UE (Singapour ou Australie). Il n'y a pas de transfert vers les US. |
| AWS             | Hébergement                                                     | Irlande (région eu-west-1) | Clauses contractuelles types                                                                                                                  |
| Stripe          | Païement                                                        | Europe                     | Clauses contractuelles types<br><a href="https://stripe.com/fr/legal/dpa">https://stripe.com/fr/legal/dpa</a>                                 |
| Twilio SendGrid | Envoi des e-mails (notifications, confirmations de formulaires) | États-Unis                 | Data Privacy Framework (décision d'adéquation UE – États-Unis) ; à défaut, clauses contractuelles types                                       |

Prestataires ne recevant aucune donnée personnelle : OpenAI (OpenAI Ireland Limited, États-Unis), pour la génération et la reformulation de textes, qui ne reçoit que des caractéristiques de biens et des données de marché ; WaveSpeed AI (WaveSpeedAI Pte. Ltd., Singapour) et Alibaba Cloud (Model Studio, région Singapour), pour le home staging virtuel, qui ne reçoivent que la photo, avec des consignes de style, sans adresse ni donnée d'identification. Alibaba Cloud applique en outre son accord de traitement des données pour l'Espace économique européen, qui intègre les clauses contractuelles types de la décision (UE) 2021/914.